



Association romande et francophone  
de Berne et environs  
3000 Berne

## **Procès-verbal de la 146e assemblée générale du 5 mai 2025 à 18h00**

Restaurant Beaulieu, Erlachstrasse 3, 3012 Berne

Présidence : Jean-Philippe Amstein

Personnes présentes : 23 dont 6 membres collectifs et associés.

Excusés : 11 dont 5 membres collectifs

### **Ordre du jour :**

1. Mots de bienvenue du président
- 2.- Approbation de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2024
4. Rapport du président
5. Informations diverses
6. Comptes 2024
7. Rapport des vérificateurs des comptes
- 8 Décharge au comité
9. Budget 2025, montant des cotisations 2026
10. Divers

### **1. Mots de bienvenue du président**

Au nom du comité de l'ARB, le président ouvre la 146<sup>e</sup> assemblée générale ordinaire et souhaite la plus cordiale bienvenue aux participant(e)s et particulièrement aux représentant(e)s des membres collectifs. Il demande aux membres qui souhaitent partager le repas qui suivra l'AG de bien vouloir s'annoncer.

#### Aspects formels

- a) La convocation formelle avec ordre du jour a paru dans les numéros 2 du 12 mars et 3 du 16 avril 2025 du *Courrier de Berne* et figure depuis plusieurs mois sur le site Internet de l'ARB. En outre, l'assemblée a lieu dans les six mois après la clôture de l'exercice. Cette assemblée générale est donc convoquée conformément aux articles 10 et 12, al. 1 des statuts de l'ARB du 1<sup>er</sup> juin 2016.
- b) Le président cite les 2 noms des membres décédés depuis la dernière assemblée générale et portés à sa connaissance. Une minute de silence est observée en leur honneur.
- c) Le président informe l'assemblée par qui les membres collectifs sont représentés et quel est le nombre de voix auxquels ils ont droit en fonction du nombre d'adhérents à leur association  
:

| Noms  | Représenté par :         | Nbre voix |
|---|--------------------------|-----------|
| A3-EPFL BE-FR-JU-NE   | pas représenté           | 10        |
| Alliance française de Berne                                   | Mme de Lacheisserie      | 10        |
| Association des amis des orgues de l'église de la Ste-Trinité | pas représentée          | 3         |
| Chœur de l'église française                                   | pas représenté           | 3         |
| Club de randonnée et de ski de fond                           | * Mme Perrochet          | 3         |
| Eglise française réformée                                     | pas représentée          | 10        |
| Groupe libéral-radical de Berne                               | Yves Sedoux              | 3         |
| Photo-club francophone  | pas représenté           | 1         |
| Société des Neuchâtelois à Berne                              | Mme et M. Mühlemann      | 4         |
| Société fribourgeoise de Berne                                | * M. Huser               | 4         |
| Université des aînés de langue française de Berne             | Mme Crogiez et M. Lauper | 10        |

\* Pour des raisons indépendantes de leur volonté, Mme Perrochet et M. Huser n'ont pu participer qu'aux tous derniers votes.

d) Le président rappelle que plusieurs listes de présence sont en circulation. Chacun/e est prié/e de s'y inscrire.

e) Laurent Jemelin accepte d'être scrutateur.

## **2. Approbation de l'ordre du jour**

Le comité n'a reçu aucune proposition de modification de l'ordre du jour au sens de l'article 12, al. 4 des statuts. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

## **3. Procès-verbal de l'assemblée générale du 17 juin 2024**

Ce PV est publié sur le site Internet de l'ARB depuis la fin août 2024. Avant l'assemblée générale, personne n'a demandé à le consulter.

Personne ne souhaitant la lecture du contenu et en l'absence de toute proposition ou modification, le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2024 est approuvé tacitement.

## **4. Rapport du président**

Le comité a pris connaissance de ce rapport et a donné son feu vert pour que le président en fasse la lecture. Il sera publié dans les meilleurs délais sur le site Internet de l'ARB et joint au procès-verbal de la présente assemblée.

Lecture du rapport (voir annexe)

Le rapport est approuvé sans opposition.

## 5. Informations diverses

### 5.1 Organisation d'un podium sur les conséquences de la diminution de la redevance radio - télévision

Une membre de l'ARB avait proposé à la fin de l'été 2024 d'organiser un podium sur la place du français en ville de Berne avec tous les candidats au Conseil administratif de la ville. Cette proposition correspondait bien à l'un des objectifs de l'ARB, fixé dans ses statuts. Cependant, le délai pour organiser un tel podium avant les élections du mois de novembre était trop court, mais l'idée d'organiser un podium autour du bilinguisme est restée.

Une discussion entre le président, le vice-président et la directrice du forum du bilinguisme a abouti à l'idée d'organiser un podium sur les conséquences d'une diminution de la redevance SSR sur les minorités linguistiques, en particulier francophones, dans la région de Berne.

De plus, le président du comité de la SSR Berne soutient cette idée de podium et propose même de participer aux coûts engendrés par cette manifestation.

Le comité de l'ARB a donc retenu la date du 16 septembre 2025, début à 18h00 – 18h30, durée des débats max. 1h30, suivi d'un apéritif. Le lieu n'est pas encore tout à fait fixé. Un comité d'organisation a été formé avec des représentants de l'ARB et de la SSR Berne.

Des annonces paraîtront dans les numéros du mois de juin et du mois d'août du CdB et le président mobilisera les sociétés romandes et francophones de la place dès que faire se peut, afin que le plus grand nombre de personnes puissent participer à ce podium.

### 5.2 Répartition des membres individuels/collectifs au comité de l'ARB

Le président annonce d'abord la démission de la représentante de l'UNAB au comité de l'ARB. Il lui remet un petit cadeau en guise de remerciements pour son engagement.

L'art. 15, al. 2, des statuts de l'ARB [*Présidence exceptée, le comité est formé pour moitié de personnes qui appartiennent simultanément au comité d'un des membres collectifs*] n'est pas respecté depuis quelques années et ne le sera pas non plus à la suite de cette démission. Le comité de l'ARB sera en effet composé du président ainsi que de 4 membres de l'ARB et 3 représentants de membres collectifs.

Le comité a discuté lors de sa dernière séance des 3 solutions possibles :

- Statu quo ;
- Trouver un/e remplaçant(e) à la représentante de l'UNAB parmi les membres collectifs restants. Les statuts seraient alors respectés ;
- Modifier les statuts ;

Vu la disparition de plusieurs sociétés romandes et francophones ces dernières années, le comité a décidé de ne pas remplacer la représentante de l'UNAB, de réduire ainsi le nombre de membres du comité de 9 à 8 et de proposer une modification de l'art. 15, al. 2 des statuts de l'ARB lors de l'AG 2026.

### 5.3 Club des cent

Un membre de l'ARB et représentant d'un membre collectif avait proposé lors de l'AG 2024 de fonder un club des cent dans lequel chaque membre payerait CHF 100.- en sus du montant de sa cotisation. Le comité a discuté de cette proposition, a même préparé un texte à publier dans le CdB, mais a fini par y renoncer, en tous cas pour cette année. En effet, au vu des résultats réjouissants des comptes 2024, le comité a décidé de reporter la publication de ce texte en des temps plus difficiles du point de vue financier.

### 5.4 Tribune rédactionnelle du CdB

Le président remercie vivement toutes les écoles, associations et institutions qui se sont annoncées pour participer à nouveau à la tribune rédactionnelle du CdB (page 4 de chaque numéro). Il

les invite à continuer à diversifier le contenu du CdB et encourage vivement celles qui n'ont pas encore franchi le pas de le faire au plus vite !

#### 5.5 Stamms de l'ARB

Les stamms ont lieu régulièrement le premier vendredi de chaque mois depuis une année maintenant. La date et le lieu sont mentionnés dans chaque numéro du CdB et reportés dans l'agenda francophone du site Internet de l'ARB. Tous les membres de l'ARB sont invités à y participer.

#### 5.6 Généreux donateurs pour le CdB

La grande majorité des lectrices et lecteurs sont attachés au CdB. Pour preuve les messages de soutien, mais aussi les dons reçus. Plusieurs paiements de cotisation ou d'abonnement sont arrondis à CHF 100.-, ou même CHF 200.- ! Et puis, il y a eu un don de CHF 500.- de Monsieur François Michel Reusser. Le président le remercie très chaleureusement pour ce geste si généreux, ainsi que toutes les donatrices et tous les donateurs pour leur générosité.

L'assemblée ne fait aucune remarque sur ce qui précède.

### 6. Comptes 2024

Le comité a ratifié les comptes 2024 lors de sa séance du 8 avril dernier et par là-même décidé de les soumettre à l'approbation de l'assemblée.

En l'absence du trésorier, qui pour des raisons indépendantes de sa volonté n'as pas pu être présent, la parole est donnée au vice-président qui présente et commente ces comptes. Il répond également aux très rares questions de membres de l'assemblée.

### 7. Rapport des vérificateurs des comptes

Le rapport est lu par l'un des deux vérificateurs élus par l'assemblée générale 2024.

Les comptes 2024 sont approuvés à l'unanimité sans opposition ni abstention avec remerciements au trésorier de l'ARB.

### 8. Décharge au comité

L'article 14, lettre d), des statuts de l'ARB du 1<sup>er</sup> juin 2016 attribue à l'assemblée générale la décision de donner décharge (ou non) au comité pour sa gestion des affaires de l'association durant l'exercice écoulé.

L'assemblée générale décharge le comité à l'unanimité.

### 9. Budget 2025, montant des cotisations 2026

#### a) Budget 2025

Le comité a ratifié le budget 2025 lors de sa séance du 8 avril dernier et par là-même décidé de le soumettre à l'approbation de l'AG. La parole est donnée au vice-président pour la présentation du budget 2025. A noter l'augmentation de CHF 1000.- des charges découlant des activités de l'ARB pour l'organisation du podium (voir pt. 5.1).

Le budget 2025 est approuvé à l'unanimité sans opposition ni abstention avec remerciements au trésorier pour sa préparation.

b) Cotisations 2026

Le comité propose de maintenir la cotisation à l'ARB à CHF 20.- par personne, ou à CHF 35.- pour les couples, sans tenir compte de l'abonnement au *Courrier de Berne*.

Le montant des cotisations 2026 est approuvé à l'unanimité, sans opposition ni abstention.

**10. Divers**

- Le président de la Société fribourgeoise de Berne invite à une visite du musée de l'Absinthe de Môtiers le 06.06.2025 et à une visite du Salon de Musique de Cormoret le 27.06.2025.
- Le trésorier d'Aarethéâtre remercie les membres collectifs et les membres individuels de leur présence aux représentations 2025.
- L'assemblée remercie le président de l'ARB pour son engagement.
- Le président remercie tous les membres présents pour leur participation à cette assemblée générale.

L'ordre du jour étant épuisé, le président met formellement fin à l'assemblée générale de l'ARB 2025 à 19h15.

**Annexe** : Rapport du président